

## **Pont Audemer > Périmètre Délimité des Abords**

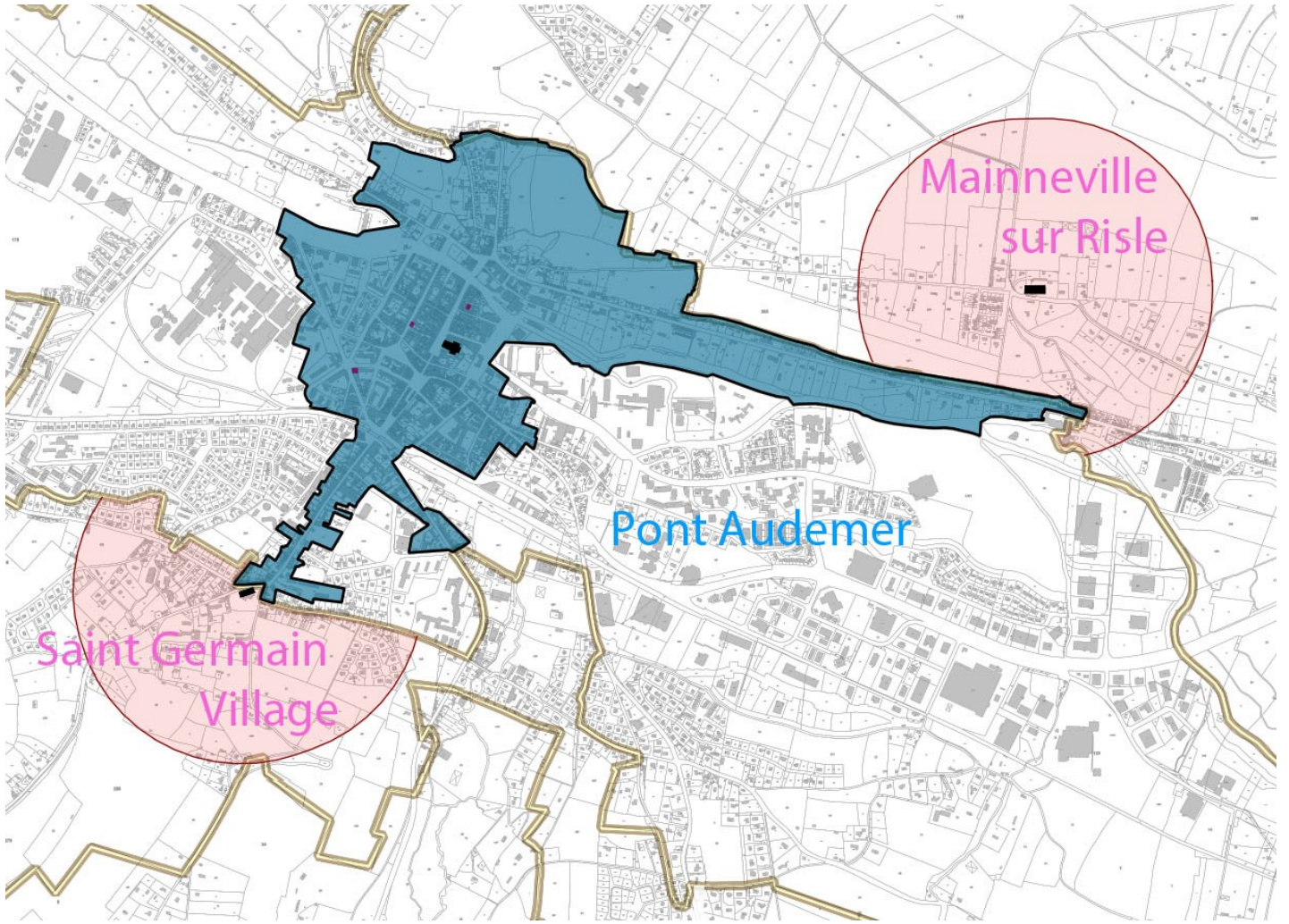
La commune de Pont-Audemer est concernée par un Périmètre Délimité des Abords (15/11/2016) ; ce nouveau périmètre vient en parallèle de la procédure de passage de la ZPPAUP en AVAP (maintenant SPR) et vise à corriger les débords de protection du Château de Bonneboscq et de l'Église de Saint-Germain-Village.

Les monuments historiques et sites qui couvrent la commune sont les suivantes :

- *Église Saint Ouen, ( Classée MH Liste 1889)*
- *16, rue aux Fromages maisons en pans de bois actuellement 14, rue Place de la Ville (Inscrit MH 01/05/193)*
- *18 rue aux Fromages maisons en pans de bois actuellement 16, rue Place de la Ville (Inscrit MH 01/05/1933)*
- *20, rue Sadi Carnot : maison en pans de bois (Inscrit MH 01/05/1933)*
- *Cour Canel : façades et toitures de l'immeuble à logements, 62 rue de la République situé sur les parcelles AK 232, 231, 423, 422, 421 et 439 (Inscrit MH 08/01/1998)*
- *Site inscrit : Ensemble urbain formé par le centre historique (05/09/1977)*
- *Débord de protection du Château de Bonneboscq : chapelle (Classé MH12/12/1958) à Mainneville-sur-Risle*
- *Débord de protection du Château de Bonneboscq : colombier (Inscrit MH 12/12/1958) à Mainneville-sur-Risle*
- *Débord de protection de l'Église Saint-Germain (Classée MH 12/07/1886)*
- *Site Patrimonial Remarquable*

**Retrouvez la délimitation sur**

[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/125/Urba\\_patrimoine.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/125/Urba_patrimoine.map)



Saint Germain  
Village

Pont Audemer

Mainneville  
sur Risle